



aujourdhuy vingt troisieme jour Douzieme
 jour du mois d'avril mil sept cent quatre vingt
 trois au bourg de Sempres en justice pardevant
 les notaires Royaux soussignes, fut presente
 Catherine meume fille à feu Leonard meume
 et de de feu Leonard Vapierre habitante
 du village d'auzon paroisie de Sempres, laquelle
 de son bon gre et volonte a declare et
 congepi Constituer pour son procureur general
 et special la personne de pierre Biolet son
 mari, auquel elle donne plein et entier pouvoir
 pour elle et en son nom de Rechercher
 demander toutes les sommes qui pouvaient estre
 dues au feu Leonard meume son pere
en la ville de Bordeaux et partout ailleurs, de
 faire a signer ses Recevables pardevant juge
 Competant, Constituer procureur, elire domicile,
 a signer, traiter, transiger, revoker procureur,
 appeller, poursuivre jusqu'a jugement
 de definitif, donner bonne et valable quittance
 et promet trouver le tout bon et agreable
 tout ce que led. procureur Constitue aura fait
 et de bourse, promettant de payer tous les
 frais que led. procureur Constitue aura fait et
 de bourse sur son meisme et ne venir jamais
 contre, a peine de tous de gros dommages
 et interets. Lecture faite ^{auquel} ~~elle~~ ^{par elle} elle
 l'a ainsi voulu, et accepte, promettant
 de obligant de et led. Constituant a declarer
 savoir signer de a interpellée.
 Mout ^{noel} ~~royal~~ ^{Château de Bordeaux}